

LIVRET D'ACCUEIL

Résidence la Guyarderie
Foyer d'Accueil Médicalisé



LE MOT DE LA DIRECTRICE

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous transmettre ce livret d'accueil. Il contient les informations nécessaires à la compréhension de l'organisation et du fonctionnement de notre établissement.

Ce document vous est communiqué conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002. Il est complété par le règlement de fonctionnement de l'usager qui établit les règles de vie dans l'établissement ainsi que par la charte des Droits et Libertés de la personne accueillie (ces documents sont annexés au présent livret).

Enfin, l'accompagnement de l'usager s'inscrit dans le cadre d'un contrat qui fixe les contours de l'action que nous souhaitons conduire et dont les objectifs seront évalués régulièrement.

Nous espérons que vous trouverez dans ces documents toutes les informations nécessaires.

C'est au nom de l'ensemble du personnel, que je vous souhaite la bienvenue.

Sophie SAEZ
Directrice de la Résidence la Guyarderie

SOMMAIRE

OBJECTIFS ET VALEURS DE L'IRSA	5
PRÉSENTATION DU FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ	6
COMMENT VENIR À LA RÉSIDENCE LA GUYARDERIE ?	7
L'ÉQUIPE DE LA RÉSIDENCE	8
LA VIE QUOTIDIENNE	9
Lieu de vie	9
Votre chambre	9
L'entretien du linge	10
La restauration	10
Les activités	10
VISITES ET SORTIES	11
Accueil des familles	11
Les sorties de l'établissement	11
INFORMATIONS PRATIQUES	12
Accueil	12
Assurance	12
Participation aux frais d'hébergement et d'entretien	12
SOINS MÉDICAUX	13
ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR LA RÉSIDENCE LA GUYARDERIE	14
Comment se passe l'arrivée à La Résidence la Guyarderie ?	14
Votre Contrat de Séjour	14
Votre projet personnalisé	14
Obligations du service	15
INFORMATIONS UTILES	15

OBJECTIFS ET VALEURS DE L'IRSA

Créée en 1870 à Bordeaux, l'IRSA est une association régionale qui intervient sur la Nouvelle-Aquitaine. Association Loi 1901, reconnue d'Utilité Publique en mai 1924, elle est spécialisée dans l'accompagnement des personnes concernées par un handicap visuel et/ou auditif, avec parfois un ou plusieurs autre(s) handicap(s) associés, au plus près de son environnement de vie.

En quelques chiffres, l'IRSA c'est (au 31 décembre 2020) :

- 17 établissements et services en Nouvelle-Aquitaine ;
- 368 adultes accompagnés en établissements et services ;
- 370 enfants accompagnés en établissements et services ;
- 364 personnes avec handicap rare accompagnées ;
- 6 900 heures d'accompagnement à l'emploi ;
- 2 300 heures de locomotion ;
- 23,7 millions de budget prévisionnel ;
- 409 salariés exerçant 92 métiers différents.

Les établissements et services inscrivent leur action dans la philosophie de l'IRSA, et mettent en œuvre les valeurs qu'elle défend :

- **Dignité** : « tous différents, tous égaux ».
- **Pleine participation** : « ne pas faire pour, mais faire avec ».
- **Solidarité** : « ensemble, usagers, familles, professionnels et partenaires ».
- **Engagement & responsabilité** : « un esprit d'équipe, une transparence, une expertise ».
- **Inclusion** : « une société où chacun a sa place ».
- **Promotion de l'autonomie** : « être un acteur dans la cité ».

PRÉSENTATION DU FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ

La Résidence la Guyarderie accompagne des adultes déficients visuels avec handicap associé, de 20 ans (18 ans avec dérogation) à 60 ans et a pour mission d'offrir un lieu de vie ouvert sur son environnement, favorisant le maintien de l'autonomie et la pleine participation des personnes à la construction de leur projet de vie et à sa mise en place.

Ouvert en Avril 2010, l'établissement est agréé pour 10 places en Foyer d'Accueil Médicalisé (**FAM**) et a été aménagé pour bénéficier d'installations dédiées à la déficience visuelle : mains courantes dans tous les bâtiments, dalle lumineuse et revêtement podotactile pour signaler l'entrée de chaque pavillon, et des accès aménagés vers l'extérieur.



COMMENT VENIR À LA RÉSIDENCE LA GUYARDERIE ?

La Résidence est située à Saintes, sous-préfecture de la Charente-Maritime, dans une région aux nombreux attraits touristiques.

Elle est implantée à 1km du centre-ville, dans une zone d'activités la rendant proche des services et commerces.

Saintes se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers en provenance de La Rochelle, Bordeaux, Angoulême, Cognac, et Niort.

En voiture :

Par l'Autoroute A10, prendre la sortie 35 « Saintes ».

En provenance de Niort ou Angoulême, prendre la rocade de contournement de la ville. Suivre ensuite la direction Centre-ville puis les panneaux « *Centre Aquatique Aquarelle* » dont nous sommes les voisins.

Faire de même en venant de La Rochelle/Rochefort par la Route Nationale.

Un parking est à votre disposition dans l'enceinte de l'Etablissement



L'ÉQUIPE DE LA RÉSIDENCE

L'équipe d'encadrement est constituée d'une Directrice et d'une chef de service.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de :

Personnels socio-éducatifs : éducateur(trice) spécialisé(e), moniteur éducateur, aides médico-psychologiques.

Personnels médicaux et paramédicaux : aides-soignant(e)s, infirmière, psychologue et en convention avec un médecin psychiatre et une orthoptiste.

Personnels rééducatif : Psychomotricien, ergothérapeute, et en convention avec un instructeur en locomotion.

Personnels administratifs : secrétaire médico-sociale et assistante de Direction.

Personnels des services généraux : agent d'entretien, agents de service intérieur, lingère, cuisiniers(ères).



LA VIE QUOTIDIENNE

Vous résidez à temps plein dans l'établissement. Vous disposez d'une chambre qui vous est propre. Vous pouvez partir en week-end et en vacances chaque année en avertissant la direction de l'établissement et en respectant le Règlement Départemental d'Aide Sociale de votre domicile de secours ainsi que le Règlement de Fonctionnement.

Lieu de vie

Le FAM est composé de 10 chambres. 4 chambres potentiellement communicantes permettent d'accueillir des personnes en couple.

Chaque unité dispose d'un grand espace de vie au sein duquel sont aménagés un salon (avec coin télévision) et une tisanerie où les repas peuvent être pris.

On y prépare le petit déjeuner, le café ou quelques préparations alimentaires ponctuelles.

L'ensemble des locaux est conforme aux règles d'hygiène et de sécurité propres à ce type de structure.

Votre chambre

Vous disposez d'une chambre individuelle pouvant fermer à clé avec salle d'eau/WC privative, d'une prise TV et d'une prise téléphonique (téléphone fourni). Un accès internet est disponible depuis le wifi public de la résidence.

Pour votre chambre, nous vous proposons de mettre à votre disposition, sans participation financière de votre part, le mobilier suivant :

- Un lit médicalisé de 90 cm avec sommier et matelas,
- Une table de chevet assortie,
- Un ensemble bureau/commode et chaise,
- Un grand placard fixe de rangement, comprenant étagères et penderie.

Si vous le préférez, vous pouvez néanmoins apporter vos propres meubles en respectant certaines conditions d'encombrement qui vous seront précisées.

Vous pouvez bien évidemment décorer votre chambre selon vos goûts. L'équipe pourra vous y aider, tout en veillant à respecter l'intégrité des locaux.

L'entretien du linge

Un oreiller, et une couverture peuvent vous être fournis par l'établissement et seront entretenus par nos soins.

Le nettoyage de votre linge personnel est assuré par notre lingère. Vos vêtements doivent impérativement être marqués à votre nom.

La restauration

Les repas sont préparés au sein de la cuisine de l'établissement. Vous prenez vos repas dans le réfectoire ou sur la tisanerie de votre pavillon.

L'équipe veille au bon déroulement de ce temps de repas en accompagnant les personnes qui le souhaitent ou qui en ont besoin.

Les activités

Les activités, ateliers, sorties individuelles ou collectives, s'organisent pour chacun selon ce qui a été prévu dans le cadre de son projet personnalisé et selon le planning de la journée.



Les activités pourront se dérouler au sein de l'établissement ou à l'extérieur, soit dans des lieux partenaires, soit dans des espaces publics. Ils pourront être individuels ou collectifs. Chaque personne garde son libre choix quant à la participation à ces activités.

L'établissement finance les activités à but compensatoire. Pour celles de loisirs, le bénéficiaire participe à hauteur de 50% et le reste est pris en charge par la structure.

Le/la bénéficiaire a par ailleurs la possibilité d'accéder, à ses frais, dans l'environnement local, à d'autres activités non proposées par l'établissement.

VISITES ET SORTIES

Accueil des familles

Chacun peut recevoir les membres de sa famille ou ses amis à sa convenance dans sa chambre ou dans les espaces collectifs de l'établissement en respectant les consignes du Règlement de Fonctionnement. Pour garantir la sécurité, l'établissement est fermé entre 22h et 7h, sauf circonstances exceptionnelles. L'entourage a également la possibilité de déjeuner sur place, sous réserve d'en avoir informé l'établissement au moins 15 jours avant. Le prix du repas sera communiqué lors de la réservation.

Les sorties de l'établissement

Vous pouvez vous absenter de l'établissement. Un planning prévisionnel de vos absences vous sera demandé en début d'année. Les modalités d'absences seront à préciser au cas par cas car elles dépendent du règlement d'Aide Sociale du Département de secours dont vous relevez.

Les transports ne peuvent être assurés par La Résidence la Guyarderie et sont à votre charge. Des taxis, ainsi qu'un service de bus adaptés aux personnes en situation de handicap sont disponibles sur l'agglomération de Saintes, à vos frais.

INFORMATIONS PRATIQUES

Accueil

La Résidence est ouverte toute l'année. L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 14H00 à 17H30.

En dehors de ces horaires, l'établissement reste joignable par téléphone. Pour entrer dans l'établissement et lorsque le portillon est fermé, un interphone vous permet de vous signaler aux personnels de la Résidence.

Assurance

L'établissement a souscrit les assurances nécessaires garantissant ses activités :

- Multirisques habitation : CT AM693547/GENERALI
- Responsabilité Civile : CT AM696390/GENERALI
- Flottes autos : CT 011097967/SWISSLIFE

De votre côté, vous êtes tenus de fournir à l'établissement l'attestation de votre assurance responsabilité civile chaque année ; afin de garantir la sûreté des personnes et des biens.

Participation aux frais d'hébergement et d'entretien

Dans le cadre de la prise en charge de vos frais de séjour par l'Aide Sociale, vous vous engagez à reverser au département de votre domicile de secours :

- 100 % de l'APL
- 90 % des intérêts annuels des placements
- 90 % de vos ressources

Le « reste à vivre » ne peut cependant pas être inférieur à 30 % du montant de l'AAH.

SOINS MÉDICAUX

L'infirmière assure la coordination du projet de soins et les relations avec les partenaires médicaux et paramédicaux en lien avec les médecins traitants et le psychiatre.

L'infirmière et les aides soignant(e)s assurent les soins courants, au quotidien.

Le/la bénéficiaire a le libre choix de son médecin traitant, de ses médecins spécialistes et des professionnels paramédicaux dont l'établissement ne dispose pas (par exemple kinésithérapeute, orthoptiste, etc.). L'intervention de ces professionnels peut se dérouler au sein de l'établissement ou dans leur cabinet.

Le suivi du traitement du/de la bénéficiaire et la dispensation des médicaments sont assurés par l'équipe de la Résidence.

Les informations contenues dans votre dossier médical sont protégées par le secret médical. Dans le respect de la législation en vigueur, l'infirmière coordinatrice et votre médecin traitant peuvent communiquer certaines informations nécessaires à la continuité des soins et une bonne continuité d'accompagnement (secret partagé).

ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR LA RÉSIDENCE LA GUYARDERIE

Comment se passe l'arrivée à La Résidence la Guyarderie ?

Lors de votre arrivée vous seront remis les documents tels que ce livret d'accueil, le règlement de fonctionnement de la Résidence, la charte des droits et libertés, ainsi que votre **contrat de séjour**.

Votre Contrat de Séjour

Dans le mois suivant votre admission, vous signez un contrat de séjour avec la Résidence la Guyarderie.

Ce contrat précise vos droits ainsi que vos obligations et celles de la Résidence. Le contrat de séjour précise les modalités de votre accompagnement.

Afin de vous accompagner dans la prise de connaissance et la compréhension de vos droits, vous avez la possibilité de désigner le nom d'une personne de confiance. Les démarches à entreprendre sont annexées au règlement de fonctionnement.

Votre projet personnalisé

Dans le cadre de votre accompagnement, l'équipe de la Résidence élabore avec vous et éventuellement votre représentant légal ou votre famille votre **projet d'accompagnement personnalisé**.

Votre projet personnalisé, co-construit avec l'équipe pluri-professionnelle, complète votre contrat de séjour en précisant les objectifs d'accompagnement définis avec vous et les actions à mettre en œuvre.

L'évaluation de vos besoins et attentes est continue et peut conduire au réajustement de votre projet personnalisé afin qu'il vous soit toujours adapté.

Un rendez-vous est organisé à chaque révision du projet avec vous et votre représentant légal afin de le valider et l'annexer au contrat de séjour.

Obligations du service

La Résidence garantie également avoir effectué les formalités qui lui incombent en application de la Loi informatique et libertés et est le responsable des traitements de données personnelles qu'il met en œuvre à travers le support informatique.

Elle s'engage à respecter les réglementations relatives au traitement de données personnelles en matière de santé, au secret professionnel, et au droit des personnes de s'opposer à l'information des données de santé les concernant.

INFORMATIONS UTILES

N° urgence maltraitance : 3977

Un numéro national unique ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 19H00 destiné :

- aux personnes âgées et aux personnes handicapées, victimes de maltraitance ;
- aux témoins de situations de maltraitance, entourage privé et professionnel.

Centre ALMA 86-17 – Allo maltraitance personnes âgées et adultes en situation de handicap, Vienne et Charente-Maritime

20 Rue de la Clouère - 86000 Poitiers

Par téléphone les mardis et jeudis de 9h à 12h au : 05 49 37 07 78

Mail : contact@alma17.fr

L'IRSA a mis en place une procédure de prévention des risques de maltraitance, ainsi qu'une fiche de prévention disponible pour les professionnels et les usagers. Celle-ci se trouve notamment en annexe du règlement de fonctionnement.

RÉSIDENCE LA GUYARDERIE



Vos notes personnelles :

Adresse postale : Allée de la Guyarderie – 17100 SAINTES

Téléphone : 05.46.74.18.71

Courriel : laguyarderie@irsa.fr